

Le Ministère de l'Éducation nationale soutient les Incos



On parle des Incos

**05 juillet 2023**

***Soutenu par le ministère de l'Éducation nationale, le Prix des Incorruptibles a reçu en 2013 l'agrément en tant qu'association éducative complémentaire de l'enseignement public.***

Le site du ministère de l'Éducation nationale propose un [article](#) complet sur le Prix des Incos. Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires pour votre participation : les accompagnements, le calendrier, les bénéficiaires...

Pour rappel, il est possible de renseigner votre participation au 35<sup>e</sup> Prix des Incos sur ADAGE (Application Dédiée À la Généralisation de l'Éducation artistique et culturelle), qui a pour but de concevoir des projets en partenariat avec des structures culturelles dans l'objectif du 100% EAC (éducation artistique et culturelle), pour que tous les élèves bénéficient d'un égal accès à la culture.

Il est également possible de financer toutes les animations liées à l'Association du Prix des Incos avec la part collective du Pass Culture. L'année dernière, par exemple, les classes à partir de la 4<sup>ème</sup> pouvaient financer toutes les animations proposées par les Incos : les rencontres, les correspondances et le Feuilleton. Dès septembre 2023, ce mode de financement sera ouvert aux classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> !

Renseigner vos projets artistiques et culturels dans ADAGE vous permet donc un suivi de ces derniers mais plus encore.

Car ADAGE c'est aussi :

- Une base de ressources donnant accès aux informations sur les dispositifs, à la cartographie des partenaires culturels et à leurs contacts,
- Une application permettant le recensement des volets culturels des projets d'école et d'établissement ainsi que les principales actions qui les constituent,
- Une plateforme de gestion centralisée des campagnes d'appels à projets académiques relevant de l'éducation artistique et culturelle.